



N° 10195-2009/BAPS/DENV/CM

Date du : 17/03/2009

R A P P O R T
au Bureau de l'Assemblée de province

OBJET : délibération relative à la lutte contre la dissémination des tortues de Floride (*Trachemys scripta*), espèce exotique envahissante

PJ : un projet de délibération

Les tortues de Floride sont une espèce envahissante réglementée comme telle depuis la délibération n° 61-2007/APS du 15 novembre 2007. Les interdictions d'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence ou par imprudence, de production, de détention, de transport, d'utilisation, de cession à titre gratuit ou onéreux, de mise en vente, de vente ou d'achat de tout ou partie d'un spécimen vivant d'une tortue de Floride ainsi que de ses produits ont été reprises dans le texte général sur les espèces envahissantes le 18 février 2009.

Cependant, ces espèces étant aussi des animaux de compagnie, il est nécessaire de continuer à en autoriser la détention, dans la limite de six spécimens, ainsi que leur remise au parc zoologique et forestier Michel Corbasson. L'obligation préexistante de déclarer les tortues de Floride détenues est maintenue.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de vous soumettre